## VILLE DE



## LA ROCHE-EN-ARDENNE

La Roche-en-Ardenne, le 28.08.2023

Me Caroline RUELLE Notaire Chemins des Lilas, 39 6840 Neufchâteau

V. réf.: 8829/004-AP

N. réf.: GG/rg/urb/Notaire.

Dossier traité par : Roland GILLET-Tél. : 084/24.40.31

Coût:

Maitre,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que les parcelles cadastrées La Roche-en-Ardenne, 1e Division:

- Section A, n° s et 24 R sont situées :
  - en zone d'habitat au plan de secteur Marche-La Roche.
  - dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourthes ».
  - en bordure d'une voirie publique, équipée en eau et en électricité.
  - en zone d'assainissement collectif au PASH approuvé par AGW le 10.11.2005.
  - en zone de centre urbain (densité 4) au schéma de développement communal entré en vigueur le 05.06.2016.
  - dans le Centre ancien protégé de la ville.

Aucun permis d'urbanisme n'a été délivré depuis le 01.01.1977 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.



-Section C, n° ainsi que Section D, n° sont situées :

- en zone d'habitat au plan de secteur Marche-La Roche.
- dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourtles ».
- en bordure d'une voirie publique, équipée en eau et en électricité.
- en zone d'assainissement collectif au PASH approuvé par AGW le 10.11.2005.
- en zone de centre urbain (densité 2 pour les n° s 59 k et 62 k et densité 4 pour les n° s 553 l 8 m) au schéma de développement communal entré en vigueur le 05,06.2016.
- en aléas d'inondation moyen pour les n° s 553 l & m et faible pour les n° s 59 k et 62 k.

Un permis d'urbanisme relatif à la transformation d'one habitation a été delivré le 06.09.1999 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à potre connaissance.

Pour les autres points, il peut être répondu « néant ».

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Veuillez agréer, Maitre, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège

Wendy DRBAN Directride générale ff. Guy GILLO EAUX Bourgmes re.